

Loi sur l'économie circulaire : la Corse s'invite au débat

Saisir l'opportunité d'un débat parlementaire de rentrée, y proposer un amendement pour que la Corse puisse avoir les coudées plus franches sur la question toujours épineuse du traitement des déchets tout en ouvrant de nouvelles perspectives au développement de son économie. L'idée fait son chemin dans l'esprit du député Jean-Félix Acquaviva qui l'a déjà partagée sur les réseaux sociaux avant de la travailler avec ses collègues parlementaires nationalistes et les membres du groupe Libertés et territoires.

Optimiser les compétences dont la Collectivité de Corse dispose déjà, puis tenter d'obtenir de nouvelles prérogatives, tels seraient les piliers de la démarche qui permettrait à l'île de se doter, dans le cadre du projet de loi sur l'économie circulaire qui fait irruption au Sénat dès le mois prochain, de son propre plan pluriannuel.

Pour Jean-Félix Acquaviva, ce débat parlementaire va inévitablement impacter la Corse. "C'est pour quoi j'ai réfléchi à cette proposition d'amendement dans le cadre de la loi générale pour obtenir de nouvelles prérogatives, avoir une stratégie en matière d'économie circulaire et bénéficier d'un impact pour un traitement des déchets plus efficace sachant que pour y parvenir, il faut

agir en amont, au moment où la matière entre sur le territoire."

Quand il parle de "la matière", le député de la 2^e circonscription de Haute-Corse pense bien sûr au plastique à bannir progressivement, un objectif au cœur d'un plan pluriannuel dont la mise en œuvre offrirait ce que Jean-Félix Acquaviva qualifie "d'effets leviers", d'abord dans le cadre des compétences déjà dévolues à la CdC. "Commencer à définir des tarifications sur le service de fret maritime, pour qu'elles avantagent de manière substantielle les produits qui entrent en Corse en vrac, emballés dans des matières biodégradables ou adaptées au tri. La CdC peut également faire en sorte, dans sa commande publique, ses concessions, sa délégation de service public, que l'interdiction progressive de la matière plastique accompagne le déroulement du plan, que son règlement d'aides évolue aussi pour y contribuer, y compris auprès des associations appelées à organiser des foires, des festivals et autres grands événements."

"La démonstration que l'autonomie peut résoudre les problèmes concrets"

Quant à l'opportunité de doter la Collectivité de Corse de nouvelles

compétences, le député nationaliste considère en premier lieu la possibilité de lister, "au bout d'un certain temps", les produits pour lesquels le packaging plastique aujourd'hui destiné à l'enfouissement serait totalement interdit. "L'effet levier considérable à obtenir dans le cadre du projet de loi serait également l'augmentation du crédit d'impôt investissement au profit des entreprises qui utilisent de la matière recyclable pour produire ou créer de l'activité dans le cadre de l'économie circulaire."

Faire évoluer la gouvernance du traitement des déchets grâce à un partenariat "gagnant-gagnant" entre les intercommunalités et la CdC est aussi, pour le député nationaliste, une nécessité. "Un plan pluriannuel donnerait d'ailleurs à la Collectivité de Corse, en concertation avec les communautés de communes, le Syvadec et les éco-organismes, la possibilité de définir, par territoires intercommunaux, les volumes destinés au tri qui pourraient faire l'objet d'une mise en valeur locale avec l'implication d'entreprises engagées dans l'économie circulaire."

Au-delà de ses collègues parlementaires, Jean-Félix Acquaviva s'est ouvert au président de l'exécutif territorial et à celui de l'Office de



Le député Acquaviva estime que la gestion efficace des déchets passe par une action en amont de l'entrée des produits sur le territoire. Il est à l'origine d'une proposition d'amendement que son groupe va présenter dans le cadre du projet de loi sur l'économie circulaire.

/ ARCHIVES CHRISTIAN BUFFA

l'environnement, sur un projet dont la concrétisation, dans le droit fil de ce que la Corse a déjà décidé pour le tri et contre le tout enfouissement, constituerait à ses yeux une étape capitale dans le difficile dossier des déchets. "Parce qu'il s'agirait d'une rupture du lien proportionnel entre l'augmentation du volume, la croissance démographique de la Corse et son activité tou-

ristique. J'espère que le texte que nous allons proposer va trouver des points de convergence au-delà de notre groupe, et que le gouvernement va prendre ces propositions à son compte. Parce qu'elles démontrent que l'autonomie à laquelle nous aspirons a vocation à régler les problèmes concrets qui se posent à la Corse."

NOËL KRUSLIN